

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 11 mars 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt et un le onze du Mois de mars
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	23	<p>Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND.</p> <p>Présents par procuration : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p>Absent : néant.</p> <p>Secrétaire de Séance : Flore COUTURE</p>
Date de la convocation : 04 mars 2021 Date d'affichage : 04 mars 2021			
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0			

OBJET : Demande de DSIL Rénovation énergétique 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet rénovation énergétique de l'hôtel de ville prévu pour septembre 2021 avec les dépenses suivantes :

Postes de dépenses détaillés par corps d'état	Montant HT
Menuiseries neuves isolantes	31 232.00 €
Cloisons sèches faux plafonds	65 150.00 €
Chauffage	62 050.00 €
Electricité	29 500.00 €
Désamiantage/Déplombage	19 000.00 €
MONTANT DES TRAVAUX BATIMENT	206 932.00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	22 296.36 €
Honoraires bureau de contrôle	2 637.30 €
Honoraires coordonnateur SPS	1 341.00 €
TOTAL	233 206.66 €

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_018-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Origine du financement	Date de la demande (1) ou de la décision (2) de subvention (si obtenue)	Montants HT	% du montant total de l'opération
Subventions publiques			
ÉTAT préciser :			
DETR 2020	Obtenue 15-05-2020	57 710.25 €	24.7%
DSIL RELANCE 2021	Demande 28-02-2021	81 000.00 €	34.7%
CONSEIL RÉGIONAL préciser			
CONTRAT AMBITION REGION	Demande 28-02-2021	33 750.00 €	14.5%
CONSEIL DEPARTEMENTAL préciser			
Fond Cantal Solidaire	Obtenue 29-06-2020	13 500.00 €	5.8%
Autres financements publics préciser			
TOTAL 1 = financements publics		185 960.25 €	79.7%
Participation du demandeur			
Autofinancement		47 246.41 €	20.3%
Emprunts			
Autres préciser			
TOTAL 2		47 246.41 €	20.3%
TOTAL 1 + 2		233 206.66 €	100 %

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_018-DE

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Approuve le projet de travaux ;
Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;
Sollicite les financements prévus pour ce projet ;
Dit que les travaux n'ont pas commencés à ce jour ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,


A circular official stamp of the Mairie de Murat is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE MURAT" and "12500 (Cantal)".

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_018-DE